

Deuxième examen thématique par les pairs (2022-2024) sur la protection des installations nucléaires contre le risque incendie

Pourquoi le thème de la protection contre l'incendie fait-il l'objet d'un examen par les pairs ?

- L'incendie constitue un risque important pour les installations nucléaires.
- L'expérience en matière d'événements liés aux incendies est considérable.
- Des améliorations raisonnablement possibles pourraient être apportées.
- Ce thème s'applique à tout type d'installation nucléaire, indépendamment de la technologie utilisée. .
- Il n'a pas été couvert par les évaluations ou critères de référence antérieurs décidés après l'accident de Fukushima.

« Ce thème a été choisi car l'incendie constitue un risque important pour les installations nucléaires. » Sylvie Cadet-Mercier, présidente du 2^e ETP

Champ d'application du 2^e ETP

Le champ d'application englobe, en principe, les installations nucléaires relevant de la directive révisée sur la sûreté nucléaire (c'est-à-dire les centrales électronucléaires, les usines d'enrichissement, les réacteurs de recherche, les installations d'entreposage de combustible usé et les installations d'entreposage des déchets radioactifs qui se trouvent sur le même site que les installations nucléaires et y sont directement liées). Il couvre toutes les étapes du cycle de vie des installations nucléaires (construction, exploitation, déclassé). Une approche graduée sera adoptée pour concentrer les moyens et les ressources disponibles sur les installations pertinentes.

Résultats escomptés du 2^e ETP

Les États membres réalisent une autoévaluation nationale et prennent ensuite les dispositions nécessaires pour que les autorités de régulation compétentes d'autres États membres (les « pairs ») examinent cette autoévaluation. L'objectif du processus d'examen par les pairs est de recenser les améliorations raisonnablement possibles pour chaque pays puis d'en assurer le suivi, et de soutenir les travaux futurs de l'ENSREG. Les plans d'action nationaux découlant de ce processus contribuent à renforcer la sûreté nucléaire.

Transparence et engagement des parties prenantes dans le cadre du 2^e ETP

La transparence et la participation du public seront assurées tout au long du processus d'ETP, y compris au cours de l'examen par les pairs. Tous les documents et rapports pertinents seront publiés sur le site www.ensreg.eu et pourront faire l'objet d'une consultation publique. Pour participer, veuillez prendre contact avec votre régulateur national ou consulter le site internet de l'ENSREG.

Réunion de démarrage pour l'engagement des parties prenantes, organisée en ligne le 22 juin 2021 : informations sur les objectifs de l'ETP et possibilité pour les parties prenantes de discuter de la protection contre l'incendie dans les installations nucléaires.

Calendrier et étapes clés du 2^e ETP

2020 : mise en place du comité de l'ETP pour superviser le processus d'examen par les pairs.

2021/2022 : spécifications techniques ; mandat ; plan d'engagement des parties prenantes.

2022/2023 : autoévaluation nationale ; rapports d'évaluation nationale.

2024 : examen européen par les pairs des rapports nationaux ; examen de la documentation par les pairs, atelier d'examen par les pairs, rapports de conclusions.

2025 : suivi de l'examen par les pairs ; plans d'action nationaux ; plan d'action de l'ENSREG.